

LA FORMATION CONTINUE AU SERVICE DES
PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DEPUIS 1980



PSYCHIATRIE DE L'ADULTE

N° 1313

L'ANNONCE D'UN DIAGNOSTIC PSYCHIATRIQUE



www.afar.fr

46 rue Amelot CS 90005 75536 Paris Cedex 11 | Tél. : 01 53 36 80 50 | formation@afar.fr
N° de déclaration d'activité : 11 75 04 139 75 | SIRET : 410 079 339 00017 | NAF : 8559A



N°1313 L'ANNONCE D'UN DIAGNOSTIC PSYCHIATRIQUE

N° du stage	1313 1 2022 INTER	Lieu de stage	46 rue Amelot 75011 PARIS
Durée du stage	2 jours	Dates	du 16/06/2022 au 17/06/2022
Prix	720,00 €		

PUBLIC CONCERNÉ

- Infirmiers, psychologues, médecins et tous professionnels de santé susceptibles d'annoncer un diagnostic difficile à un patient et/ou à sa famille.

PRÉ-REQUIS

- Pas de pré-requis.

INTERVENANTS

- Dr Bertrand Garnier, psychiatre, chef de pôle honoraire

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Connaître la législation en cours.
- Savoir annoncer un diagnostic difficile dans les meilleures conditions.
- Mettre en place un protocole d'annonce et d'accompagnement des patients.
- Améliorer l'adhésion aux soins et l'engagement dans la thérapeutique.
- Collaborer avec la famille et le réseau pour une prise en charge globale.
- Améliorer sa pratique professionnelle dans l'annonce du diagnostic.

CONTENU

1. Historique et évolution des pratiques.
2. Législation et droits des patients.
3. L'annonce du diagnostic difficile : mise en place d'un protocole et préparation des conditions de l'annonce.
4. La relation soignant-soigné et les modalités d'entretien.

5. La présentation des perspectives thérapeutiques et de la démarche d'éducation thérapeutique suite à l'annonce du diagnostic.
6. La gestion de l'impact de l'annonce sur le patient et son entourage.
7. Le travail avec les familles.
8. Mises en situation professionnelle et propositions d'axes d'amélioration.

ORIENTATION(S) DPC CORRESPONDANTE(S)

- **Tout professionnel concerné par le DPC**
: Orientation n°18 : Annonce et accompagnement du diagnostic d'une maladie grave

N°1313 L'ANNONCE D'UN DIAGNOSTIC PSYCHIATRIQUE

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU ET HORAIRES DE LA FORMATION

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Métro : Chemin Vert (ligne 8), Bastille (ligne 1 et 5)

les horaires sont les suivants :

- 9h-12h15 (dont 15 minutes de pause)
- 13h15-16h30 (dont 15 minutes de pause)

REGLEMENT ET MODE DE PAIEMENT

Les stages sont facturés au terme de l'action de formation. Pour les stages dispensés en plusieurs sessions, les factures sont éditées au terme de chaque session. Le règlement de la formation est exigible à compter du terme de l'action de formation. Une pénalité de 15 % sur le montant total de la facture pourra être exigée par l'Afar si le règlement n'est pas intervenu dans un délai de 30 jours après l'action de formation

DEJEUNER ET HEBERGEMENT

L'Afar n'est pas responsable du stagiaire pendant sa pause déjeuner. Une liste de restaurants à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

L'Afar n'intervient pas dans la réservation de l'hébergement du stagiaire. Une liste d'hôtels à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

PRÉINSCRIPTION

Vous pouvez vous préinscrire par téléphone, par mail ou sur le site internet de l'Afar.

ATTESTATIONS DE PRÉSENCE ET DE DPC

Les attestations sont envoyées à l'établissement par voie électronique la semaine suivant le stage.

CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation par le stagiaire ou l'établissement : toute annulation peut être faite sans frais si elle parvient à l'Afar au moins 30 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation faite moins de 30 jours avant la formation, l'Afar facture un dédit de 50 % des frais de formation, montant non imputable à la contribution financière obligatoire de formation. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

Annulation par l'Afar : L'Afar se réserve le droit d'annuler en cas de force majeure ou en raison d'un nombre insuffisant de participants dans un délai de 30 jours avant l'action programmée.

INSCRIPTION

Un accord de prise en charge financière doit être envoyé par l'établissement à l'Afar. Un accusé de réception est adressé dès réception de l'inscription. Une convocation à remettre au stagiaire et une convention de formation à retourner signée revêtue du cachet de l'établissement sont envoyés à l'établissement au plus tard un mois avant le stage. La convention propose des interventions dont la durée est exprimée en "journée" ou en "demi-journée". Les prix sont exprimés en euros (organisme non assujetti à la TVA). Le prix (non assujetti à la TVA) d'une formation INTER (dans les locaux de l'Afar) est celui visé sur le site internet ; il comprend : l'intervention du/des formateur(s), le matériel pédagogique, les supports pédagogiques remis aux stagiaires.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Fax : 01 48 05 31 51
Email : formation@afar.fr

Site internet : www.afar.fr

www.afar.fr

N°1313 L'ANNONCE D'UN DIAGNOSTIC PSYCHIATRIQUE

N° du stage	1313 1 2022 INTER	Lieu de stage	46 rue Amelot 75011 PARIS
Durée du stage	2 jours	Dates	du 16/06/2022 au 17/06/2022
Prix	720,00 €		

BULLETIN D'INSCRIPTION

 STAGE DPC STAGE FORMATION CONTINUE

ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

NOM DU RESPONSABLE DE FORMATION :

TÉL LIGNE DIRECTE : FAX :

EMAIL :

ADRESSE D'ENVOI DE LA CONVENTION ET DE LA FACTURE (SI DIFFÉRENTE)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

STAGIAIRE

 M. Mme Mlle NOM : PRÉNOM :

FONCTION :

EMAIL :

SERVICE : TÉL :

LIEU DE TRAVAIL :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

FAIT À :

LE : / /

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE FORMATION

www.afar.fr